Cette mise en demeure de M. Jaurès fait monter M. Goblet à la tribune.

Déclaration de M. Goblet

M. Goblet. — La gauche progressiste a déposé un ordre du jour de confiance. Nous ne le voterons pas. Nous ne sommes pas avec le ministère et nous ne sommes pas non plus avec M. Jaurès, en raison des déclarations collectivistes qu'il a faites.

Le mieux est de terminer ce débat par l'ordre du jour pur et simple.

Déclaration de M. Guyot-Dessaigne

M. Guyot-Dessaigne. — M. Goblet a qualifié notre ordre du jour d'ordre du jour de confiance: nous n'offrons pas notre concours au gouvernement ; nous serons avec lui tant qu'il marchera dans la voie où il semble s'être engagé.

Quant à la loi Trarieux, nous voterons contre toutes les propositions tendant à porter atteinte à la loi de 1884.

M. le Président. — J'ai reçu trois nouveaux ordres de jour : de MM. d'Hugues, Descubes et Samary.

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement ne peut accepter l'ordre du jour pur et simple après les déclarations de M. Goblet ; il accepte l'ordre du jour Descubes, qui demande l'union des républicains et la lutte contre les collectivistes.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est repoussé par 354 voix contre 148.

M. le Président. — Je mets aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Jaurès. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement ait jeté l'inquiétude parmi les ouvriers en déposant un ordre du jour qui porte atteinte à leurs droits, passe à l'ordre du jour. »

La priorité est repoussée par 416 voix contre 57.

M. Deschanel retire son ordre du jour.

M. le Président. — Je mets aux voix la priorité pour l'ordre du jour Bérard, Isambert et Guyot-Dessaigne. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre l'union des républicains, une politique de réforme démocratique, passe à l'ordre du jour. »

La priorité n'est pas accordée par 279 voix contre 166.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

L'ordre du jour Descubes est mis aux voix; il est ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour opposer aux doctrines collectivistes, par l'union des républicains, une politique de réformes démocratiques, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 323 voix contre 113.

M. Viviani. — Je constate que M. Descubes, l'auteur de l'ordre du jour de confiance, représente ici les ouvriers de Tulle et qu'il est personnellement hostile au projet Trarieux.

M. Descubes. — La loi Trarieux n'est pas aujourd'hui en discussion. Je me prononcerai sur cette loi le moment venu. Aujourd'hui, je n'ai entendu faire qu'un appel à la concentration. (Très bien au centre).

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour Descubes.

L'ordre du jour Descubes, accepté par le gouvernement, est adopté par 332 voix contre 83.

L'INCIDENT GÉRAULT-RICHARD

M. Gérault-Richard a la parole pour un fait personnel. C'est huit jours après la réunion de Carmaux, dit-il, qu'on m'a attribué des paroles que je n'ai jamais prononcées.

Je n'ai pu faire l'apologie de la guillotine, car je suis adversaire de la peine de mort. Je reproche même à la bourgeoisie d'en avoir fait un instrument de règne (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'incident est clos. Séance lundi à 2 heures. La séance est levée à 7 h. 35.

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre et le ministère

Paris, 29 juin. — Est-ce bien au gouvernement seul que M. Jaurès adressait son interpellation ? Il a paru à beaucoup qu'elle visait également le parti radical, et le fait que trois ordres du jour émanés des bancs radicaux ont été présentés à la fin de la discussion le prouve surabondamment.

Au fond tout le tournoi académique engagé entre MM. Jaurès, Deschanel et Ribot s'est réduit au moment du scrutin à une seule chose : le gouvernement entend-il maintenir en discussion la loi Trarieux sur les syndicats ? Si oui, le parti radical entend-il le suivre ?

Il résulte du vote que le gouvernement maintiendra la loi Trarieux, mais que la majorité sur laquelle il s'appuie aujourd'hui pour obtenir un vote de confiance le lâchera en partie lorsqu'il s'agira de la loi Trarieux.

M. Descubes, en effet, l'auteur de l'ordre du jour adopté, est, comme l'a fait remarquer M. Viviani, hostile en fait à la loi Trarieux. Dans ces conditions, le cabinet ne triomphe que par à peu près.

De plus, il devient de plus en plus prisonnier des radicaux, et M. Guyot-Dessaigne n'a pas caché qu'il ne vivait plus que grâce à ses amis. C'est une orientation nouvelle, quelque chose comme un ministère de concentration radicale fait avec celle d'hier.

L'incident Viviani Berne-Lagarde

Paris, 29 juin. — Il est plus que probable que l'incident Viviani-Berne-Lagarde n'aura aucune suite. M. de Berne-Lagarde ne se sentant pas, a-t-il dit, atteint par l'épithète de policier que M. Viviani lui a lancée.

La censure simple appliquée à M. Viviani

Paris, 29 juin. — La censure simple dont est frappé M. Viviani entraîne la privation pendant un mois de la moitié de l'indemnité parlementaire. Cette mesure entraîne en plus l'impression et l'affichage à 200 exemplaires aux frais de M. Viviani de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches seront apposées dans la circonscription dont M. Viviani est député.

La rencontre entre M. Laurent Tailhade et M. Lissagaray

Paris, 29 juin. — Voici le résultat de la rencontre qui a eu lieu ce soir, aux environs de Paris, entre M. Laurent Tailhade et M. Lissagaray. A la onzième reprise, M. Laurent Tailhade a été atteint à la région externe de l'avant-bras droit d'une plaie pénétrante de 4 centimètres.

Sur l'avis formel des médecins que M. Tailhade se trouvait dans un état d'infériorité absolu, les témoins ont mis fin au combat.

En réponse à la demande de réparation que lui avait adressée de son côté M. Merwaërt, M. Laurent Tailhade a télégraphié ce soir : « Monsieur. Blessé au bras, je serai néanmoins demain à l'entière disposition de vos témoins. »

Un étudiant hova impliqué dans l'affaire Tailhade

Paris, 29 juin. — Le Tribunal correctionnel de la Seine a condamné aujourd'hui à 8 jours de prison avec application de la loi Bérenger un étudiant en droit nommé Campan, arrêté jeudi dernier, au cours de la manifestation contre M. Laurent Tailhade, à la suite de la publication, dans l'*Echo de Paris*, d'un article très violent contre les étudiants. Campan, qui est né à Tananarive est, paraît-il, neveu par sa mère de la reine de Madagascar.

Les ministres des travaux publics et du commerce à Nantes

Nantes, 29 juin. — MM. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, et Lebon, ministre du commerce, sont arrivés ce soir à 4 heures. Les réceptions officielles ont eu lieu aussitôt à la préfecture.

C'est M. Dupuy-Dutemps qui a répondu aux discours d'usage. Mgr Laroche, évêque de Nantes, en présentant son clergé, a dit : « Nous tenons à nous associer à la reconnaissance de nos concitoyens pour la sollicitude que vous portez à leurs intérêts matériels, comme nous tenons, dans toutes circonstances, à nous associer aux douleurs et aux joies de la patrie.

» Le patriotisme et la foi ont fait dans le cœur des Bretons une alliance séculaire. De cette alliance est sortie une race forte, délicate et fière en qui le sentiment de l'honneur est si vif, que, selon sa belle devise, elle préférerait la mort à une souillure. Toute mon ambition, messieurs les ministres, est d'entretenir dans mon diocèse ces sentiments qui ne feront que de grands chrétiens et de grands citoyens. »

M. Dupuy-Dutemps a répondu : « Je vous remercie de votre démarche, Monseigneur, soyez assuré que la République travaille non seulement au bien-être matériel de tous les citoyens, mais surtout à leur perfectionnement moral. Elle espère avoir en vous un collaborateur. »

Nantes, 29 juin. — Ce soir, au banquet offert par la Chambre de commerce, M. Lebon, ministre du commerce, a prononcé un intéressant discours dont voici les passages essentiels :

« Le résultat de l'étude à laquelle je me livre depuis cinq mois sur l'état et les besoins actuels de notre commerce est grave, inquiétant. Depuis vingt ans la France ne progresse plus sur le terrain industriel et commercial ; tout au plus peut-on dire qu'elle n'a point perdu le domaine conquis. »

Le ministre fait ensuite l'exposé comparatif des importations depuis vingt ans de la France et de diverses nations :

« La France a perdu de près d'un million tandis que l'Angleterre a augmenté de 133 millions et l'Allemagne de 197. »

» M. André Lebon montre que cette situation ne peut être attribuée au régime économique actuel et que l'arrêt de notre expansion coloniale a d'autres causes; c'est d'abord le manque de représentants qui connaissent la langue et les mœurs des pays qu'ils visitent, ne se contentant pas d'y placer des produits faits au goût français, mais indiquant des modèles à créer pour répondre à des habitudes différentes.

» Ensuite la cherté de nos produits est cause que les Allemands se sont en bien des points substitués à nous et cela par les facilités de paiement qu'ils accordent et la rapidité de leurs livraisons. Imitons donc les Allemands, ajoute le ministre.

» C'est de l'effort individuel, du génie inventif et de l'activité incessante de nos nationaux qu'il faut espérer une reprise d'efforts et un renouveau de prospérité. N'attendons plus qu'on vienne chez nous, on n'a plus besoin de nous, mais nous avons besoin des autres. »

Le traité franco-suisse

Paris, 29 juin. — La Commission des douanes, réunie sous la présidence de M. Méline, a examiné ce matin le projet déposé par le gouvernement, portant, modification de certains articles du tarif minimum, conformément à l'arrangement intervenu avec la Suisse.

En réponse aux observations de M. Develle sur les dispositions de la Commission à l'égard de ce projet, et de M. de Maillé qui s'est plaint que le gouvernement n'aie pas dès le début appliqué à la Suisse un tarif différentiel, ce qui, à son sens, nous eût permis d'obtenir d'elle de meilleures conditions, le Président a fait observer que toute modification apportée à la convention pourrait remettre en question les résultats obtenus du côté de la Suisse.

M. Georges Bergera déclaré notamment que nous pourrions profiter ainsi de tous les avantages accordés par la Suisse à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Italie, etc., par voie de traités.

Selon lui nos vins tireront grand avantage du nouveau régime et retrouveront le marché Suisse qui leur était à peu près fermé.

L'impression de la commission paraît favorable à la convention. Elle a émis l'avis qu'il est désirable de reprendre nos relations commerciales avec la Suisse et qu'il convient d'étudier en détail les nouvelles propositions, surtout en ce qui concerne les vins, les broderies, les tissus de soie et l'horlogerie.

Cependant, avant de statuer, elle a décidé, sur la proposition de M. Graux, d'entendre le gouvernement dans sa prochaine séance, mardi prochain, et d'examiner le mercredi suivant toutes les observations qu'elle désire recevoir de la part des industries intéressées.

D'autre part, M. Quintaa a prié M. Méline d'entretenir le gouvernement, au cours de cette prochaine réunion, de la question de la dénonciation du traité italo-tunisien.

Paris, 29 juin. — On vient de distribuer le projet de loi portant modification de la loi du 11 janvier 1892 relative aux tarifs des douanes, conformément à la nouvelle convention franco-suisse.

D'après ce projet, le tarif minimum pour les fils de soie à coudre, à broder, à passementerie, mercerie et autres, teints, est fixé à 300 francs par 100 kilos; pour les tissus et foulards de soie pure écrus, à 400 francs; pour les mêmes en couleur, 240 francs; noirs, 200 francs; pour les crêpes, tulles et passementeries de soie pure, à 400 fr.; pour la bonneterie et tous autres objets en tous genres, y compris les vêtements ou parties de vêtements ajustés ou non, également à 400 francs.

Les indications du nouveau tableau portent que les articles de bonneterie ayant un petit crochet, une petite garniture à la main, une petite dentelle ou un ruban servant d'attache, d'un usage accessoire, ne sont pas considérés comme brodés ou ornés de dentelles et de passementerie.

La responsabilité civile des ministres

Paris, 29 juin. — M. Bozérian, dont nous avons analysé dernièrement la proposition sur la responsabilité civile des ministres et qui a fait voter lors de la discussion des crédits supplémentaires une motion invitant le gouvernement à organiser cette responsabilité, vient de déposer à la loi des finances des articles additionnels sur le même objet.

M. Bozérian propose que les ministres ne puissent, sous leur responsabilité, intervertir les dépenses d'un chapitre à un autre dans le même budget, intervertir les dépenses d'un exercice à un autre, d'un budget à un autre de dépenses au delà des crédits qui ne figurent pas dans la nomenclature des services votés.

Les Chambres pourront déclarer quand il y aura lieu qu'un ministre a encouru la responsabilité civile. Cette décision emportera pleine et entière exécution sur les biens du ministre en question.

Réunion de la Commission du budget

Paris, 29 juin. — La Commission du budget de 1896 a approuvé le rapport de M. Doumer sur le projet de loi portant ouverture d'une avance provisoire de 5 millions au protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Elle a ensuite examiné le rapport de M. Perrier sur le budget de la justice et elle a décidé de demander la réduction de 45 à 33 du nombre des membres de la Cour de cassation. La Commission entendra prochainement à ce sujet le ministre de la justice.

Le commerce de la France avec Madagascar

Rouen, 29 juin. — Après une remarquable conférence de M. Henry Mager, l'explorateur de Madagascar, accrédité par le ministre du commerce, la Chambre de commerce a voté une résolution portant que, quel que soit le régime qui sera établi à Madagascar après l'expédition, la protection soit accordée aux grandes industries françaises et que les industriels et négociants de la région rouennaise sont décidés en principe à faire tous les sacrifices utiles pour étudier les conditions économiques des marchés malgaches.

L'alliance franco-russe
Les paroles du Tzar

Paris, 29 juin. — Le *Rappel* apprend de Saint-Pétersbourg que, dans l'audience qu'il lui a donnée à Peterhof, le Tsar a dit à notre ambassadeur, M. de Montebello, combien il se félicitait que les derniers événements aient permis d'affirmer officiellement devant l'Europe l'entente des deux pays et de marquer celle-ci d'une manière désormais indubitable.

Lâcher de pigeons en mer

Saint-Nazaire, 29 juin. — La foule a salué de ses acclamations le départ du steamer *Manoubia* à bord duquel doivent avoir lieu des expériences colombophiles.

Un premier lâcher de pigeons aura lieu à 100 kilomètres, un second à 200 kilomètres.

Après une relâche ce soir à Belle-Isle, le *Manoubia* repartira demain soir à quatre heures pour le lâcher à 300 kilomètres.

La fête de saint Pierre à Rome

Rome, 29 juin. — Hier soir, un peu avant neuf heures, tandis que l'immense place Saint-Pierre était plongée dans le silence de la nuit, Léon XIII, suivi de plusieurs personnages de sa cour, traversait les loges et les galeries Raphaël pour descendre dans la basilique. Le pape venait prier devant le tombeau du prince des apôtres, dont l'Eglise célèbre demain la fête.

Les portes de la basilique étaient fermées. Seuls, les chanoines étaient présents, attendant l'arrivée du pontife.

L'impression que produit, la nuit, la basilique faiblement éclairée par des lueurs lointaines qui semblent doubler les porportions de ses immenses arceaux est très grande et nul ne peut s'y soustraire.

Léon XIII, après être resté longtemps à genoux devant le tombeau de saint Pierre, a récité des prières auxquelles sa suite répondait. Puis il a procédé à la bénédiction des palliums destinés aux archevêques.

Cette cérémonie devait avoir lieu aujourd'hui, mais elle a été avancée sur le conseil du docteur Lapponi, qui a voulu éviter au Pape une grande fatigue pendant les heures très chaudes de la journée.

J'ai eu la satisfaction de voir de près Léon XIII et je puis vous affirmer qu'il paraissait très bien portant.

La cérémonie a pris fin après dix heures et demie.

L'expédition de Madagascar

Marseille, 29 juin. — Le paquebot *Ville-de-la-Ciotad*, apportant la malle de Madagascar, est arrivé hier soir, à dix heures et demie. M. le commandant d'infanterie de marine Cleuzel et treize militaires convalescents, venant de Madagascar, étaient à bord.

Majunga, 29 juin. — L'affrété *Joulah*, parti de France à la fin du mois d'avril, est arrivé hier. Ce navire a été retardé par les avaries qu'il a subies pendant la traversée de la mer Rouge.

La situation au Tonkin

Marseille, 29 juin. — Les journaux du Tonkin arrivés hier soir par le paquebot *Ville-de-la-Ciotad* nous apportent les nouvelles suivantes :

« Le colonel Galliéni, ainsi que les officiers et soldats qui ont pris part à la colonne du Cai-Kinh, sont arrivés à Hanoï le 14 mai.

» Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Laroze, résident, maire d'Haïphong; du capitaine Rivière, de la mission Pavie, qui descendait très souffrant le Mékong avec le docteur Lefèvre; de M. Georges Mailly, chancelier de résidence, et de la Sœur Sainte-Jeanne, de l'hôpital d'Hanoï.

» M. Pavie, accompagné de MM. Lefèvre-Pontalis et Caillat, ainsi que de Deo Van Tri, est arrivé le 18 mai à Hanoï. »

Au sujet du *Saint-Louis*, nous lisons dans le *Courrier d'Haïphong* :

« Le départ du *Saint-Louis* a encore été retardé par une mutinerie produite parmi les hommes de l'équipage. Les matelots prétendaient que leur engagement ne les obligeait pas à faire un voyage à la Nouvelle-Calédonie et plusieurs ont refusé de s'embarquer; sept d'entre eux ont été arrêtés et sont actuellement prisonniers à bord de l'*Adour*.

» Le *Saint-Louis* a recruté des Annamites et des Chinois pour parfaire le nombre des hommes d'équipage nécessaires. »

Les nouvelles troupes sahariennes

Paris, 29 juin. — Le général Ruyssen, qui commande à Laghouat la subdivision des troupes d'infanterie de la division d'Alger non embrigadées, a procédé dernièrement, à Ghardaïa, à la formation du premier demi-escadron de spahis sahariens; à la fin du mois, il constituera de même la première compagnie de tirailleurs sahariens.

Les demandes ont été très nombreuses pour les cadres de ces nouvelles troupes, mais il n'en est pas de même pour la troupe, dont le recrutement s'effectue avec quelque difficulté.

Cependant, il se pourrait que l'occasion s'offrît bientôt d'une action vigoureuse dans la Sahara.

Les dissidents n'ont jamais montré autant d'audace, en effet, que depuis l'affaire de Bou-Khoufous, où ils ont attaqué l'an dernier, au mois de septembre, un détachement de relève se rendant d'El-Goléa à Fort-Mac-Mahon.

Le mois dernier, ils sont venus razzier en deux fois, entre El Goléa et Ghardaïa, plus de quatre cents chameaux appartenant à des tribus amies, et, selon toute probabilité, ils renouvelleront leurs entreprises tant qu'ils se considéront comme les maîtres du désert.

On sait, d'ailleurs, qu'ils viennent de faire échouer la tentative d'exploration d'un de nos compatriotes.

COMITÉ DE MADAGASCAR

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes vient d'adresser la circulaire suivante aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures :

« Monsieur le président, au moment où beaucoup de nos compatriotes se préoccupent de tirer parti des ressources de Madagascar, je crois devoir signaler à votre attention l'existence du comité de Madagascar, 8, rue de Tournon, à Paris, qui s'est institué pour éclairer l'opinion sur les institutions de l'île, ses richesses et répondre à toutes les questions qui se posent à l'égard des établissements agricoles, industriels ou commerciaux qui pourront y être créés.

» Ce comité a groupé la plupart des Français qui ont habité Madagascar et qui, à des titres divers, ont pu faire une étude approfondie du pays, tels que MM. Grandidier, Le Myre de Vilers, le Père Colin, Martineau, Suberbie, Delhorbe, Foucart, Gauthier, Rigaud, Maistre et Cabaret.

» Dans le cas où vous jugeriez à propos d'entrer en rapport avec ce comité, je suis convaincu que vous trouverez auprès de lui un concours éminemment profitable au développement de nos relations économiques avec Madagascar, et qu'il se ferait un devoir de seconder par ses avis, ses publications et ses conférences les efforts que vous voudriez tenter dans cette voie. ».

S'adresser pour renseignements à M. A. Jolivet père, propriétaire, à Lomme, membre et correspondant du comité.

LA BALLE LUCIANI

Le *Journal de Roubaix* a mentionné en son temps l'invention Luciani, qui s'est produite au mois d'avril dernier.

Le tir a ses adeptes fidèles, et, de plus, à une époque où tout le monde est soldat, nous croyons intéresser un très grand nombre de nos lecteurs par quelques détails complémentaires.

Une invention qui paraît destinée à révolutionner la balistique et l'armement doit certainement nous préoccuper.

Il s'agit d'un nouveau projectile très léger, doué d'une énorme vitesse initiale, qui, tiré dans le fusil Lebel ou seulement le fusil Gras, en quadruplerait tout simplement la puissance.

Cette découverte est patronée par le colonel d'infanterie de marine en retraite Ortus et par le colonel du génie, breveté d'état-major, Sever. Ce dernier, aujourd'hui démissionnaire, présidait, alors qu'il était encore en activité de service, les expériences absolument concluantes faites à Dijon sur le nouveau projectile. Un M. P..., inventeur d'une poudre sans fumée, achetée et perfectionnée par l'État, figure aussi parmi les promoteurs.

M. Luciani lui-même est un ancien officier qui a consacré toute sa vie à la science si compliquée de la balistique.

Ainsi présentée, la nouvelle invention ne saurait que recevoir bon accueil de la Commission des inventions instituée au ministère de la guerre.

Mais on comprend très bien l'extrême discrétion dont doit être entourée l'invention de M. Luciani, bon Français très désireux de doter exclusivement son pays du fruit de ses longues études.

Le colonel Ortus, un spécialiste, auteur d'un ouvrage intitulé : « Le fusil de guerre de l'avenir », publié il y a à peine six mois, est d'avis que cette invention fait faire au tir de l'infanterie un pas énorme, à ce point que la tactique de cette arme s'en trouvera profondément modifiée.

Le secret patriotique qui s'impose ne permet point la divulgation des détails, que nous ignorons d'ailleurs ; mais, cependant, nous pouvons dire que M. Luciani est parvenu à supprimer radicalement l'étui de la cartouche, qui est une surcharge inutile. Il renferme une poudre spéciale, inventée par M. P..., dans la partie postérieure du projectile qui est creuse, alors que la tête est en acier massif. L'épaisseur de la paroi du canal ménagé ainsi à l'arrière est d'environ 2 dixièmes de millimètres.

La théorie de cette nouvelle balle peut s'établir d'après les renseignements connus ; en effet, tant que la combustion est incomplète, elle emporte avec elle les grains de poudre non comburés, lesquels, avec la balle ordinaire, sont projetés hors du canon sans effet utile.

Ici, au contraire, par leur poids, ils contribuent à augmenter la force vive du projectile, émettent des gaz à l'arrière, et par cette émission constante, comme dans les anciennes fusées volantes, réparent les pertes de vitesse dues à la résistance de l'air.

Ce principe est bien connu depuis le commencement du siècle, mais il fallait en réaliser l'application.

Nous devons ajouter que la cartouche, pour le calibre 11 millimètres, ne pèse que 24 grammes au lieu de 44, 50, et que celle de 8 millimètres ne pèse que 16 grammes au lieu de 29. La longueur de la cartouche se trouve réduite de moitié.

D'après expériences du 12 avril, on a obtenu comme vitesse initiale, à 25 mètres de la bouche du canon, une moyenne de 713 mètres.

Le 13 avril on a pu atteindre 775 mètres.

Ces essais ont été faits avec le fusil Gras, la cartouche comportant l'étui règlementaire.

Suivant expériences antérieures, M. Luciani estime que le Lebel donnera dans les mêmes conditions une vitesse initiale supérieure à 1,000 mètres.

Jusqu'à ce jour, pour ces essais, on a dû se servir des armes actuellement en usage; mais comme le dit le rapport du colonel Sever, « lorsqu'il sera possible d'avoir une arme fabriquée à la demande de la balle à canot d'air rayé (c'est le nom de baptême de la balle Luciani), le poids de celle-ci sera augmenté de celui d'un culot de 3 grammes, » et les effets réalisés seront bien supérieurs à ceux obtenus à l'aide de fusils non appropriés.

Les armes généralement en service dans toutes les puissances du monde devront donc, pour ne pas demeurer en état d'infériorité marquée, être transformées au système Luciani. A. B.

L'IMPOT SUR LES VÉLOCIPÈDES EN 1895

Il y a deux ans déjà que l'impôt excessif de 10 fr. sur les vélocipèdes a été voté par les Chambres.

A ce moment un très grand nombre des intéressés sollicitaient une taxe ne dépassant pas 5 fr.

On pouvait espérer, qu'après une expérience de 18 mois, les députés, appelés à nouveau à délibérer sur la taxe vélocipédique, émettraient un vote de réduction.

Trois députés ont bien plaidé en faveur de la pédale, mais le rapporteur du budget, considérant que cet impôt produit 1.500.000 fr., n'avait point dans ses attributions de consentir une différence de 750.000 fr.

Cependant cette taxe paraît de plus en plus excessive. L'utilité de ce moyen de locomotion, dont l'extension s'accroît chaque jour, est parfaitement démontrée. Ce n'est plus un objet de luxe. La classe ouvrière, le commerce, l'industrie en font un emploi journalier.

Alors pourquoi demander aux vélocipèdes un impôt double de celui des voitures à deux roues ? Il y a là une anomalie que l'on ne s'explique pas.

Personne, en outre, n'ignore les services rendus par les bicyclistes pendant les grandes manœuvres et ceux qu'ils peuvent rendre en temps de guerre.

Les médecins de campagne, souvent, n'ayant pas de voiture, emploient la bicyclette, pour se porter rapidement au secours des malades. Grand nombre d'ouvriers y trouvent le moyen de se transporter en peu de temps à des usines relativement éloignées. Ils ont de plus, par là, possibilité de résider à la campagne, au lieu d'encombrer les villes de leur famille.

C'est donc imposer les forces humaines que d'imposer ce mode de locomotion. A. B.

LE PÈLERINAGE DE BON-SECOURS

En cette saison, où un motif de piété et des raisons de santé attirent à Bon-Secours bon nombre de nos lecteurs, on nous saura sans doute gré d'en retracer l'historique en quelques lignes. La première image de la Vierge qui fut vénérée en ce lieu était une statue attachée au tronc d'un chêne, aux pieds de laquelle venaient prier les bûcherons de la forêt, qui l'appelaient Notre-Dame du Chêne d'entre deux bois, elle marquait la limite entre les bois de Condé et de Blaton.

En l'année 1603, en l'accomplissement d'un vœu, un habitant de Péruwelz y fit élever un petit oratoire, et les faveurs signalées obtenues de la Reine du Ciel ne tardèrent pas à y attirer un grand concours de pèlerins. En 1636, grâce à son intercession, les habitants de Péruwelz furent préservés d'une maladie épidémique qui les menaçait et, en témoignage de leur reconnaissance, ils bâtirent une chapelle où Marie fut invoquée sous le nom de Notre-Dame de Bon-Secours. La consécration du nouveau sanctuaire eut lieu en 1637 et déjà en 1643 il fallut l'agrandir, tant sa renommée attirait de fidèles. En 1771, un incendie faillit le réduire en cendres : une partie de la charpente et du toit fut détruite.

Fermée à la Révolution et transformée en prison, où siégea un conseil de guerre, la chapelle ne fut rendue au culte qu'après le Concordat. La statue miraculeuse, que des mains pieuses avaient pendant les mauvais jours soustraite à la destruction, fut solennellement replacée sur l'autel en 1801. Parmi les noms des pèlerins qui, en 1869, vinrent y rendre visite, nous relevons celui de M. Casimir-Périer, de l'archevêque de Cambrai, des évêques de Tournai et de Châlons et de plusieurs membres des Chambres françaises et belges. Tous les rangs venaient déjà se confondre et s'unir sous la protection de la toute puissante Mère de Dieu. C'était toujours le modeste oratoire élevé par la piété et la reconnaissance des habitants de Péruwelz qui servait d'église à la paroisse de Bon-Secours; mais la nécessité d'une transformation s'imposait de plus en plus.

En 1877, la statue miraculeuse fut transférée dans un local provisoire à proximité de l'ancienne chapelle, dont on entama la démolition. Le 2 juillet 1885, Mgr Du Rousseaux, évêque de Tournai, procédait à la pose de la première pierre de l'église actuelle, qui fut solennellement inaugurée le 8 septembre 1892. L'édifice, de style gothique ogival du XIIIe siècle, rappelle dans ses grandes lignes l'oratoire primitif. Mais ses proportions sont plus vastes et leur cachet artistique et grandiose sied mieux au culte de la glorieuse Reine qu'on y vénère. L'autel surtout, avec triforium et ciboirium, soutenu par des anges en stuck, est des plus remarquables.

En même temps que le pèlerinage attirait chaque jour de plus nombreux fidèles, l'heureuse situation et la beauté du lieu, remarquées par les visiteurs, y firent créer une station balnéaire. Bon-Secours, qui n'était, il y a dix ans, qu'un modeste village, s'est transformé et les rues sont bordées de jolies habitations, qui présentent presque toutes un réel cachet artistique. Citons dans la rue Saint-Amand deux maisons de style renaissance, dues au talent de M. Berdal, architecte à Menin, enfant du pays qui lui doit encore d'autres importants travaux.

On ne saurait non plus oublier la magnifique forêt, qui couvre près de 900 hectares, et la résidence princière de l'Hermitage, qui se trouve à environ un kilomètre et demi de la chapelle. Bâti en 1544 par un seigneur de Condé, il fut agrandi au commencement du 18e siècle, puis rebâti de 1749 à 1772 par les princes de Croy. L'on voit encore, dans la forêt, deux pierres aux armes de cette famille; elles rappellent un exploit de chasse d'un de ses princes qui fut le dernier des grands veneurs du comté de Hainaut. Il les fit placer en 1755 en souvenir d'un sanglier qu'il avait abattu à 157 toises d'un coup de carabine. En parcourant les sentiers et les allées qui sillonnent le domaine, on s'arrête aussi devant le fameux chêne de la duchesse, dont le tronc, à hauteur d'homme, ne mesure pas moins de 6 mètres de circonférence et dont les rameaux couvrent une large étendue de terrain.

LA GRANDE ŒUVRE

(DEUXIÈME ARTICLE)

Les obstacles qui se dressèrent devant l'Université catholique encore au berceau paraissaient bien difficiles à surmonter. L'Université d'Etat se dessaisissait avec peine de son monopole presque séculaire, et son opposition parfois sourde, parfois ouverte, contrariait grandement tous les projets de liberté. D'autres Universités catholiques se fondaient en France, et Paris, avec le prestige de son nom, avec les 32 diocèses qui lui fournissaient des ressources d'hommes et d'argent, pouvait se flatter d'attirer un tel nombre d'élèves que les autres Facultés deviendraient désertes et par là même inutiles.

De plus, l'éminent Cardinal Régnier n'avait pas vu immédiatement la possibilité de réussir et, pour la première fois peut-être, il avait douté de ses diocésains. Avant d'être pleinement convaincu, il avait demandé des preuves et réclamé des assurances.

Lorsque, plus tard, il recevait à Cambrai les représentants de l'Université Catholique de Lille, ou quand il venait lui-même la visiter et la bénir dans son berceau de la *rue Royale*, il commençait invariablement par nous dire, avec son accent de fine et originale bonhomie: « Voilà, Messieurs, vous existez, vous prospérez. Mais ce n'est pas de ma faute. Je dois avouer que je ne voulais pas trop de vous, parce que je ne croyais pas votre institution possible. Heureusement, je me trompais. La Providence voulait votre œuvre, et elle l'a faite, grandiosement et puissamment, à sa manière propre. Mes diocésains et ceux d'Arras vous voulaient aussi, et quand ils veulent quelque chose, ils y arrivent. Ils m'ont prouvé qu'ils réussiraient à vous créer, et qu'étant leur chef je devais les suivre. Ah! par exemple, je ne me repens pas de leur avoir obéi ; et c'est moi qui maintenant les précède, qui leur défends de jamais reculer, et qui vous ordonne absolument à vous-mêmes d'aller toujours de l'avant. »

On le voit, le pieux et savant Cardinal n'avait point pris les devants et avait laissé cet honneur et cette charge aux zélés catholiques du Nord. Ceux-ci, une fois résolus à marcher et à se prodiguer, ne s'arrêtèrent plus. Les largesses en faveur de l'Université furent vraiment princières. Plus de 8.000 noms s'inscrivirent sur le registre des souscriptions que le *Journal de Roubaix* appelait l'autre jour *un livre d'or*, en souvenir de ce livre de Venise qui contenait les noms les plus justement considérés de la cité. Des mains aussi promptes à donner qu'ingénieuses à se cacher se recommandèrent à la reconnaissance et aux prières de l'*Alma Mater*, par des libéralités qu'on appellerait prodigalités dans un pays moins généreux. Deux jeunes Roubaisiennes que nous ne nous permettrons pas de nommer, avant de s'ensevelir dans le cloître, fondèrent deux chaires à l'Université catholique.

Roubaix lui-même apporta 300.000 fr. comme première pierre à la *grande œuvre* naissante. En fait de générosité intelligente, nos concitoyens ne le cèdent à personne. De riches collections, de splendides bibliothèques furent mises à la disposition des élèves et des maîtres : aujourd'hui 130.000 volumes ornent les salles d'un bâtiment à plusieurs étages qui se trouvera bientôt trop petit.

Aussi ce fut la fête de tous les donateurs et en particulier des généreux Roubaisiens, quand on célébra à Lille la cérémonie de l'inauguration de nos Facultés catholiques. Le 18 janvier 1877 fut une inoubliable journée pour tous les souscripteurs qui se pressaient sous les voûtes de Saint-Maurice et de Sainte-Catherine.

Quelle attention pendant l'allocution de Mgr Monnier, chancelier de la nouvelle Université ! Quel enthousiasme et quelle émotion en entendant les discours de tous les éminents doyens de nos cinq Facultés ! Comme chacun sentait qu'il était témoin de la naissance d'une grande œuvre et qu'on écrivait sous ces voûtes une page pleine d'espérance de l'histoire de l'Eglise et de la patrie ! Depuis le XVIe siècle, jamais les voûtes séculaires de nos églises n'avaient entendu de pareilles acclamations et vu de pareils transports. C'était la province tout entière, représentée par l'élite de ses enfants, qui applaudissait à la résurrection du passé et qui saluait un avenir réparateur.

Le Cardinal qui avait présidé, malgré son grand âge, ces magnifiques cérémonies était rempli d'une émotion qu'il contenait à peine et d'un légitime orgueil. A la fin de cette glorieuse journée il s'écria : « Par une bulle solennelle de Pie IX, l'Université est élevée aujourd'hui au rang des grandes institutions que l'Eglise adopte. Sous une telle égide et avec un pareil appui, l'avenir lui appartient. Elle vivra ! ! »

(*A suivre*) Dr L. Salembier.

FINISSONS-EN !

Des chanteurs et des Panamistes
On a lavé toutes les pistes,
Grâce au doux Savon du Congo
Qui règne en maître au lavabo.
L. Opportun, au Savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ROUBAIX PITTORESQUE

Les rives du canal. — La pêche à la ligne. — Le canotage. — Les bicyclistes. — Les bateaux.

Les rives du canal de Roubaix ne ressemblent guère à ces « bords fleuris qu'arrose la Seine ».

Les sentiers qui les longent sont poussiéreux, et l'herbe qui les encadre est roussie par les rayons du soleil.

Et cependant, ces bords si pittoresques, changeant d'un pont à un autre, revêtent des aspects différents, depuis le « Vieux Canal » jusqu'au Blanc-Seau.

Tantôt, nus et arides, comme le long des quais de Marseille, de Gand et d'Anvers, traversant des terrains vagues ou des briqueteries; tantôt bordés de grands arbres, comme aux quais de Gravelines et de Calais.

Tous les Roubaisiens, du reste, connaissent les rives du canal, pour les avoir suivies, l'été, en lentes promenades, respirant l'air plus pur et les brises plus fraîches.

***

S'il vous arrive de flâner, de grand matin, le midi ou le soir, du côté du canal, vous y découvrirez certainement quelques pêcheurs à la ligne, pareils à des statues pour l'immobilité des mouvements.

Et

Pourtant de chaque statue
Sort un grand sceptre en roseau,
Et ce peuple s'évertue
A tremper du fil dans l'eau.
Tout le long de la journée,
O destin, tu leur promets
La douce joie ajournée,
Qu'ils n'attraperont jamais.
Et pas un ne s'en indigne,
Pas un ne songe à partir !
. . . .

Les pêcheurs à la ligne, en général, est quelque peu poète — le poète de la pêche ; il vient plutôt s'asseoir parmi les herbes, au bord de l'eau, pour rêver, que pour prendre du poisson.

Tel n'est pas cependant le cas des nombreux ouvriers qui, de grand matin, « trempent du fil dans l'eau »; leur but est plus pratique: une friture de roches, un brochet ou quelque anguille, voilà ce qu'ils recherchent avant toute chose.

La pêche, pour eux, est une passion, comme le jeu de boules ou le jeu de mariage.

Et la poésie est complètement absente de cette idée terre à terre : attraper du poisson.

Et ce n'est pas le poisson qui manque : on y trouve toutes les espèces qui peuplent un canal poissonneux, comme l'est celui de Roubaix : brames, tanches, roches, perches, brochets et anguilles, etc., etc.

Les brochets sont magnifiques, — mais rare est le pêcheurs qui en pince un — ; les anguilles pèsent jusqu'à deux kilogs, et elles se trouvent surtout dans le « Vieux canal. »

Le « nouveau » est plus poissonneux encore; mais le poisson dédaigne l'amorce, l'eau est trop remplie de détritus de toutes sortes, donnant à la gent poissonneuse tout ce qu'il lui faut pour vivre et la laissant indifférente aux mouches, aux grains de blé, aux vers, et à tous les appâts.

Le pêcheur roubaisien attrape la roche à la mouche flottant sur l'eau, dans les endroits du canal où il y a peu de courant, à la mie de pain et au ver d'eau.

La roche sert d'appât pour la pêche au brochet qui, comme l'anguille, exige la ligne de fond: une ligne très résistante fixée à une gaule solide pour le premier, et plusieurs lignes, le long du rivage, pour l'anguille.

Chaque pêcheur a sa méthode, qu'il croit la bonne, pour prendre toutes sortes de poissons.

Comme en toute chose, il faut l'habitude, et du sang-froid, de la patience — oh ! beaucoup de patience ! — et du coup d'œil.

Le secret de la pêche à la ligne est d'abord dans chaque pêcheur, et puis aussi dans la connaissance des endroits poissonneux; dans le choix du temps — préférer « le bord du jour » — et des saisons les plus propices; dans les appâts qui conviennent le mieux pour les différents poissons, dans le choix des lignes et dans l'expérience. Car la pêche est un art, une science.

C'est aussi un passe-temps agréable qui vaut bien les heures dépensées autour d'une table de cabaret, en fumant des pipes et buvant des chopes.

Allez, ouvriers roubaisiens, petits rentiers, pêcher le long des rives du canal; à défaut du poisson qui ne mord pas, vous respirerez un peu mieux et vos poumons ne s'en porteront pas plus mal; et vous éprouverez cette sensation délicieuse et simple : regarder l'eau couler...

***

Vêtus d'étoffes légères et amples, le torse libre, les bras à moitié nus, les canotiers s'en vont, par les soirs d'été, en de légères embarcations, sur les eaux du canal.

Ils rament en cadence, en des mouvements harmonieux, laissant derrière eux le léger sillon de l'eau frémissante.

Ils glissent silencieusement, oublieux des fatigues du labeur quotidien, tout entiers à ce repos de l'esprit que l'on éprouve au canotage.

Puis, fatigués de ramer, allant à la dérive, la tête vide de pensées, ils s'abandonnent à la rêverie et à la douceur de vivre.

C'est ainsi que rament les amateurs et c'est pour éprouver ces douces sensations. Mais les autres, ceux qui font du canotage comme on fait de la gymnastique, pour développer les muscles : ceux-là y trouvent moins de sentiments intimes.

Ils rament pour ramer ; ils rament pour le plaisir de courir plus vite sur la surface des eaux. Du reste, les canotiers sont morts à Roubaix, tués par la bicyclette.

Le sport nautique développe aussi bien le corps que le sport vélocipédique, et combien plus agréablement.

***

La bicyclette est la reine du siècle; elle a conquis les hommes, les femmes, les demoiselles et les bambins.

Ils ont pris la rue et les routes ; et ils longent même, rapides et légers, faisant sonner leur sonnette, les sentiers étroits qui serpentent le long du canal.

Ils éprouvent probablement, à chaque instant, cette attraction puissante du danger qui attire ; il suffirait de si peu de chose pour les faire rouler dans l'eau : un caillou, un écrou qui saute...

Mais il y a le plaisir d'aller vite, sous l'ombre projetée des arbres, en regardant le miroir sombre et tranquille du canal.

***

Avec les pêcheurs, les canotiers et les bicyclistes, les lourds bateaux marchands se disputent le canal, qu'ils le sillonnent ou qu'ils soient amarrés à ses quais.

Les uns apportent la chaux, les pavés et les sables; les autres, les bois de Norwège, les charbons, les laines et toutes sortes de matières premières.

On les rencontre, remorqués lentement par des chevaux portant à leur tête de grosses bouffettes rouges et le cou garni de joyeuses clochettes.

Tenant le gouvernail, une jeune femme aux traits hâlés, chante d'une voix douce et monotone, comme la marche du bateau.

On les trouve, encombrant les quais, surtout entre le pont du Chemin de fer et le pont de l'Union dit Pont-Morel, qui est la partie du canal la plus mouvementée.

Avec quelle vitesse et quelle précision mécanique — constrastant avec la marche aventureuse et lente du bateau remorqué — les grues n'enlèvent-elles pas leurs chargements !

Et les bateaux sont propres et luisants; ils portent des noms curieux. J'en ai vu un qui s'appelait la « Volonté de Dieu ».

***

Des pêcheurs à la ligne, des cyclistes, des canotiers, des bateaux amarrés ou remorqués ; des écluses qui gémissent ; des ponts tournants et des passerelles ; des promeneurs et des groupes d'enfants qui jouent sur ses deux rives : telle est la physionomie particulière du canal de Roubaix.

Elle vaut la promenade sur la rive, par ce temps de chaleur et d'orage, le soir. Ed. P.

Les contributions. — La mise en recouvrement du rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage, dans la ville de Roubaix, pour l'année 1895, a lieu à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement ; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

Brevet élémentaire. — *Institut Sévigné.* — Les jeunes filles dont les noms suivent ont subi avec succès les examens du brevet élémentaire :

Mlles Berthe Crinon, Hélène Devernay, Adèle Dez, Julie Dubus, Clémence Lagaisse, Marguerite Theissen.

L'adoration du Très-Saint-Sacrement dans la paroisse Sainte-Elisabeth. — C'est ce soir, à six heures, que commenceront, dans la paroisse Sainte-Elisabeth, les exercices préparatoires à l'adoration du Très-Saint-Sacrement.

Tous les jours de la semaine, une messe avec instruction sera dite à 5 heures moins un quart.

Le soir, à huit heures, sermon, suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement.

On sait que c'est le R. P. Orhand, de la Compagnie de Jésus, en résidence à Châlons-sur-Marne, qui est appelé à prêcher cette retraite.

Nous avons publié, dimanche dernier, un article sur la falsification du beurre, signé A. B.

Plusieurs personnes attribuent à tort cet entrefilet à M. Auguste Béghin, directeur du laboratoire municipal. M. Béghin n'a été pour rien dans la rédaction de cet article.

Une manœuvre de pompes. — La compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix fera aujourd'hui, dimanche, à six heures du matin, boulevard de Paris, des exercices très intéressants. Ces exercices seront suivis d'une inspection générale de tout le matériel.

Une grève de tisserandes. — Cinquante-cinq tisserandes occupées chez M. Wibaux-Florin, rue Cuvelle, se sont mises en grève, samedi, donnant comme raison que la chaleur était trop forte.

Une femme qui se pend, rue du Fontenoy. — Une femme, mère de deux enfants, dont le plus jeune a cinq ans, et l'aîné onze ans, Mme Léopold Pennel, âgée de 37 ans, a mis fin à ses jours, samedi après-midi, en se pendant, à un clou, dans une chambre à coucher, rue du Fontenoy, cour Allart.

C'est M. Opalffens, père de la désespérée, qui a découvert le cadavre de sa fille. Il était alors 5 heures de l'après-midi.

M. Villon, commissaire de police, a ouvert une enquête. On croit que la pauvre femme a eu un accès de fièvre chaude.

Un sauvetage, quai de Gravelines. — Un jeune homme de 20 ans, Gustave Gerbo, débourreur, rue de la Conférence, cour Flamand, qui passait samedi rue de Gravelines, fit un faux pas et tomba dans le canal.

Quelques bateliers présents lui portèrent secours, et purent le sauver. Gerbo, transporté à l'Hôtel-Dieu, en est sorti dans l'après-midi, complètement rétabli.

Un garde-champêtre maltraité. — Une dizaine de briquetiers faisaient irruption, samedi vers midi, dans l'estaminet de M. Herchuez, cabaretier, qui refusa de leur servir à boire. Les briquetiers voulurent alors tout briser dans l'estaminet.

Pour empêcher que cela soit, M. Herchuez les mit à la porte ; mais l'un des briquetiers, Emile Picard, âgé de 34 ans, demeurant à Hem, pénétra de nouveau dans le cabaret, au moment où le garde-champêtre Leclercq y entrait pour rétablir l'ordre. Picard insulta grossièrement le garde, et le frappa.

Picard, arrêté, avec l'aide d'un témoin de la scène, a été écroué au dépôt du 3e arrondissement.

A Roubaix, rue du Bois, 13; à Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 (maison Tanghe-Verdonck), la laiterie d'Oostcamp vendra lundi 1er juillet et mardi 2 juillet **du beurre salé pour la conservation**, garanti absolument pur, de même qualité que le beurre vendu chaque jour, délicieux pour les tartines et la cuisine, pouvant se conserver un an et plus au prix de :

2,60 le kilog.

Les ménagères qui comptent achèteront du beurre, l'entasseront dans des pots de grés et le garderont pour l'hiver, alors que le beurre se vend si cher. — C'est une économie sérieuse, un argent bien placé.

La laiterie veut faire profiter sa clientèle de la grande abondance de beurre et ne veut pas vendre sur les marchés.

Ce beurre ne se vend dans aucun des dépôts secondaires, il se vend seulement rue du Bois, 13, à Roubaix, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing. 77777

Une disparition. — M. Charles Verhaeghe, menuisier, 134, rue de Lille, a disparu de son domicile depuis mardi dernier. Agé de 43 ans, M. Verhaeghe était de taille moyenne; il avait les cheveux et les sourcils blancs; son visage était grêlé. Au moment de sa disparition, il était vêtu d'une jaquette noire, d'un gilet à carreaux noirs et blancs et d'une chemise blanche et bleue.

Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 30 juin, réunion des associés de l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche, salut solennel à cinq heures, sermon, amende honorable. Indulgence plénière aux conditions ordinaires pour tous les associés.

La loi Grammont. — Un rapport a été rédigé, vendredi, vers midi, à la charge d'un cocher de fiacre, Albert Popelier, âgé de 22 ans, habitant rue Blanche-maille, qui maltraitait son cheval.

Un cheval mort. — Le cheval de M. François Billouet, loueur de voitures, rue de Soubise, est tombé raide mort, vendredi à midi, boulevard Gambetta. M. Lebrun, équarrisseur à Mouveaux, a été chargé de l'enlèvement du cadavre de l'animal.

Menus faits. — Le cantonnier du boulevard de Paris, Gilbert Lerminet, âgé de 43 ans, du hameau du Quesne, à Marcq-en-Barœul, a été arrêté, samedi après midi, pour avoir insulté un agent.

— La police a procédé, samedi, à 6 heures du soir, à l'arrestation, rue du Parc, de la femme Clémentine Corbu, âgée de 58 ans, habitant rue de l'Ommelet, et coupable d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Hem. — *Un vol d'habillement.* — Un ouvrier, Henri Huant, demeurant à Hem, avait déposé, vendredi soir, un paquet d'habits à la porte de la ferme Loridant, où il était entré.

A son retour le paquet avait disparu. Une enquête ouverte par la gendarmerie de Lannoy a amené la découverte du coupable, Alois Delbaert, qui est activement recherché, car il a pris la fuite.

Lannoy. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lannoy se réunira en session ordinaire mardi 2 juillet. Ordre du jour : Comptes et budgets.

— *A propos du crime d'Hérinnes.* — Une dénonciation parvenue à la gendarmerie de Lannoy indiquait que l'auteur du crime d'Hérinnes était un ouvrier briquetier du hameau du Petit-Lannoy.

Vendredi après-midi une enquête a démontré qu'aucun des briquetiers ne correspondait au signalement de l'assassin.

Communications

Enterrements du 30 juin. — Mlle Jeanne Dupont, 4 h. 1/2 Sacré-Cœur. — Mme veuve Célestin Harduin, née Amélie Nys, 3 h. 1/4 Sainte-Elisabeth. — M. Charles Vantighem, 4 heures Notre-Dame.

Les membres de la chambre syndicale des horlogers et bijoutiers de Roubaix sont priés d'assister à la réunion générale le lundi 1er juillet au lieu ordinaire des réunions. Ordre du jour : Renouvellement partiel de la commission.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 – 39628

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **0,75**, un excellent **timbre caouthouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50**

Le vademecum du voyageur. — Que d'ennuis on éviterait, si l'on savait *ce qu'il faut savoir pour voyager en chemin de fer*. Cette lacune vient d'être comblée grâce à une petite brochure très claire et très pratique que nous devons à M. A. Derez, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer.

Pour donner une idée du profit qu'on peut retirer de la lecture de cette excellente brochure, il nous suffira d'en indiquer le sommaire.

1° *Voyageurs, bagages.* — Billets simples, d'aller et retour, de famille. Abonnements ordinaires, d'élèves, d'étudiants, de famille pour les stations thermales, et d'ouvriers. Transport de malades et de blessés. Carte de circulation à demi-place. Voyage à Lourdes. Voyages d'excursion.

Animaux. — Chiens, chevaux, bestiaux.

Voitures. — Pompes funèbres, cercueils.

2° *Marchandises en grande vitesse.* — Denrées, finances, valeurs, objets d'art. Produits divers admis aux concours et aux expositions. Colis postaux. Tarifs de factage et de réexpédition. Prise et remise des marchandises à domicile.

Cette brochure de 250 pages, avec tarifs et barêmes, est en vente au bureau du *Journal de Roubaix*, au prix de 2 fr. 50. 93463

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

Une excellente occasion à saisir. — Aux jeunes gens qui étudient la fabrication des tissus, à toutes les personnes indistinctement qui s'intéressent à la technique de notre grande industrie, nous devons signaler un ouvrage précieux à tous points de vue : c'est un traité théorique et pratique de la fabrication des étoffes nouveautés, par M. H. Soret, jeune, ancien professeur à la Société industrielle d'Elbeuf.

Cet ouvrage, édité avec luxe, il y a quelques années, renferme de nombreux graphiques et planches. Il est divisé en trois parties : la première pour la mise en fabrication dans tous ses détails. La seconde est consacrée à l'étude des tissus fondamentaux, simples et composés, avec toutes les séries graduées qui en dérivent ; elle comprend, en outre, des indications sur le montage pour les armures et les jacquards, et des tables de réduction.

La troisième partie est une véritable encyclopédie des notions indispensables au praticien sur l'emploi et la provenance des laines, sur la teinture et sur les apprêts.

Le simple énoncé de ce programme montre bien que l'ouvrage est des plus complets.

Magnifique in-folio de 300 pages, il a une véritable reliure de bibliophile, peau avec coins et dos en cuivre.

Bien que d'une valeur intrinsèque de plus de cent francs, l'ouvrage de M. Soret est en vente au prix de trente francs à la librairie du *Journal de Roubaix*: c'est là une réelle bonne occasion à saisir. 40329-94204